



PRÉVENTION DE LA CORRUPTION



Un premier bilan, six ans après la création de l'AFA

Mercredi 15 février 2023 de 9h00 à 11h00 à l'EFB



INTERVENANT

Monsieur Charles Duchaine
Directeur de l'agence française anticorruption (AFA).

Contenu de la formation

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II » fait notamment obligation aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100M€ et qui emploient au moins 500 salariés de déployer un dispositif de prévention et de détection de la corruption. A l'occasion du 6ème anniversaire de cette loi, et à quelques semaines du terme de son mandat à la tête de l'Agence française anticorruption (AFA), Charles Duchaine, viendra présenter l'état des progrès de la conformité anticorruption dans les entreprises, qu'elles soient assujetties à cette obligation ou non.

Le déploiement de mesures de prévention et de détection de la corruption représente une protection forte contre la commission d'atteintes à la probité dont les conséquences juridiques, tant sur le plan pénal que civil en France et à l'étranger peuvent être significatives, mais aussi contre les répercussions financières et réputationnelles de ces dernières.

Cette conférence, dont le contenu repose sur l'expérience que l'Agence française anticorruption a développée au cours des six dernières années tant dans ses missions de conseil que de contrôle, s'attachera à présenter les grandes lignes du référentiel français anticorruption et les ressources que peuvent mobiliser les entreprises afin de mettre en place un dispositif de conformité efficace. L'intervenant s'appuiera sur les diagnostics menés auprès des entreprises ainsi que sur les résultats des contrôles afin de présenter des solutions pertinentes aux principales problématiques soulevées par la mise en place d'un dispositif.

Organisée à destination des avocats et des juristes d'entreprise, cette conférence leur permettra de disposer du socle des connaissances indispensables et actualisées en matière d'anticorruption pour accompagner au mieux les entreprises qu'ils ont à conseiller au quotidien.

Objectifs pédagogiques :

- Appréhender le cadre légal et réglementaire s'imposant aux entreprises en matière de prévention et de détection de la corruption.
- Comprendre le référentiel français anticorruption et le contenu d'un programme de conformité anticorruption.
- Tirer les leçons de six ans d'action de conseil et de contrôle de l'AFA pour se mettre efficacement en conformité.

Méthode pédagogique :

Méthode transmissive axée sur des éléments très concrets. Formation favorisant l'interactivité avec les participants.

Prérequis :

Être avocat ou juriste.

Public visé :

Avocats / juristes.

Spécialité / domaine :

Droit commercial, des affaires et de la concurrence.

Niveau actualisation :

Tout public et vie professionnelle.

Support pédagogique :

Un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation :

Une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Information & inscription : [cliquez ici](#)

Tarif : conférence financée par le [FIF-PL](#) (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.

